



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 mars 2009
Français
Original : anglais

Lettre datée du 31 mars 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer au paragraphe 3 de la résolution 1853 (2008) du Conseil de sécurité concernant la Somalie, dans lequel le Conseil a décidé, le 19 décembre 2008, de proroger le mandat du Groupe de contrôle et m'a prié de prendre les mesures administratives nécessaires pour reconstituer le Groupe pour une période de 12 mois. Dans ma lettre datée du 6 mars 2009 (S/2009/136), j'ai fait savoir au Conseil que j'avais nommé quatre experts pour servir auprès du Groupe de contrôle.

Je tiens à vous informer qu'après avoir consulté le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie, j'ai nommé un cinquième expert dont le nom figure ci-après :

Arnaud Laloum, France (expert en armement)

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter les informations qui précèdent à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **Ban Ki-moon**

